

Actualités de l'intégrité scientifique, novembre 2021

1. Textes officiels

- **Décrets d'application de la LPR sur l'intégrité scientifique :**
- Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. « Décret n° 2021-1448 du 4 novembre 2021 relatif à la déclaration d'intérêts préalable à l'exercice d'une mission d'expertise prévue par l'article L. 411-5 du code de la recherche ». *Légifrance* [en ligne]. 6 novembre 2021. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044293252>
 - Ce décret, issu d'une proposition des parlementaires Pierre Ouzoulias et Pierre Henriet, auteurs du rapport sur l'intégrité scientifique pour l'OPECST¹, « prévoit que (...) toute personne qui participe directement au service public de la recherche est tenu d'établir une déclaration d'intérêts préalablement à l'exercice d'une mission d'expertise auprès des pouvoirs publics et du Parlement. ». Les modalités concrètes de cette déclaration sont précisées par le décret.
- Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. « Décret n°... du pris pour l'application de l'article L. 211-2 du code de la recherche ». En cours de publication :
 - Signalé au cours de l'été, annoncé à la réunion du CNESER de septembre puis reporté, le décret d'application de l'article L.211-2 du code de la recherche a été discuté et validé par le CNESER le 12 octobre 2021. La publication de ce décret, désormais imminente, constitue la première information institutionnelle d'importance dans le domaine de l'intégrité scientifique pour cette rentrée 2021. Pour quelles raisons ?
 - L'intégrité scientifique, déjà mentionnée dans la LPR, se voit définie et fait l'objet de plusieurs obligations pour les établissements publics de l'ESR (dans l'article 2) ;
 - Parmi les devoirs des établissements publics de recherche figurent également la promotion de l'accès ouvert aux publications et l'importance de l'accessibilité des données brutes, afin de « garantir la traçabilité et la reproductibilité » des résultats de recherche. Le lien entre intégrité scientifique et science ouverte est ainsi reconnu et établi, dans l'article 2, alinéa 3, et dans l'article 5.

¹ Voir les « Actualités de l'intégrité scientifique » de mars 2021.

- Et surtout, le dispositif des RIS passera « de la circulaire au décret »², ce qui constitue une indéniable avancée : pour la première fois, un texte juridique rend obligatoire la désignation d'un référent à l'intégrité scientifique et précise ses missions (dans l'article 3). Ce n'est pas encore un véritable statut qui est accordé au RIS (à l'instar du Référent Déontologue, du Médiateur et d'autres dispositifs équivalents), mais un cadre juridique, qui faisait défaut aux RIS dans l'exercice de leurs missions.
- En bref, gageons qu'il y aura un « avant » et un « après » décret d'application, dans la courte histoire de l'intégrité scientifique.

2. Textes, publications institutionnelles

- OFIS (Office Français de l'Intégrité Scientifique). « *L'opportunité d'une discussion scientifique plus ouverte ?* ». Note d'expression du 27 septembre 2021. Disponible sur : <https://www.hceres.fr/fr/actualites/lopportunite-dune-discussion-scientifique-plus-ouverte>
 - Dans cette note d'expression, l'OFIS prend appui sur les polémiques récentes opposant Didier Raoult et ses détracteurs pour poser la question des nouveaux enjeux du débat et de la communication scientifiques et plaide notamment pour une meilleure prise en compte des nouveaux supports de la discussion scientifique : les pré-prints et les nouveaux dispositifs d'évaluation « post-publication ».
 - Extrait : « *Sur un plan plus institutionnel se pose la question de la pleine intégration à l'écosystème de la recherche des fonctions de vigilance et de correction post-publication assurées aujourd'hui par ces blogs et plateformes spécialisés. Dès lors que le bénéfice de ces fonctions est établi pour la qualité et la fiabilité des productions scientifiques, pourquoi ne pas envisager leur reconnaissance voire leur prise en charge par les institutions scientifiques ?* ».
- COMETS (Comité d'Éthique du CNRS). « *Communication scientifique en situation de crise sanitaire : profusion, richesse et dérives* ». Avis du 21 septembre 2021. Disponible sur : <https://comite-ethique.cnrs.fr/avis-du-comets-communication-scientifique-en-situation-de-crise-sanitaire-profusion-richeesse-et-derives/>
 - Cet avis du CNRS sur les enjeux déontologiques de la communication scientifique au cours de la pandémie a été remarqué et abondamment commenté ; outre un bilan synthétique des dérives auxquelles nous assistons depuis le début de la crise sanitaire, l'avis a été salué pour la fermeté du propos et la clarté des critiques portées à l'encontre d'un certain nombre de personnalités médiatiques, qui se sont tristement illustrées depuis 2020 (notamment les professeurs Didier Raoult, Christian Perronne et l'ancien ministre de la santé, Philippe Douste-Blazy).
 - Extrait de l'Avis : « *Dans le contexte de la crise sanitaire, le soutien sans partage d'une partie de la population au traitement à l'HCQ préconisé par Didier Raoult revêt certains*

² Rappelons que le seul texte juridique qui mentionnait l'existence des RIS était jusqu'alors la « Lettre-circulaire du 15 mars 2017 relative à la politique d'intégrité scientifique au sein des établissements d'enseignement supérieur... », dite « Circulaire Mandon » : <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/41955>

traits du populisme scientifique : méfiance à l'égard de ceux qui s'expriment mais ne fournissent pas de clefs immédiates aux questions posées ; préférence pour les solutions simples et rassurantes ; défiance vis à vis des élites supposées ignorantes des réalités de terrain ; opposition de communautés régionales éloignées du centre de gravité parisien de prise des décisions ; rejet des affirmations des scientifiques jugés compromis par leur proximité avec l'instance politique qu'ils conseillent ; enfin une forme de fascination exercée par une « personnalité forte » qui s'affirme par ses défis contre la représentativité académique. ».

3. Publications scientifiques

- Bergadaà Michelle, Peixoto Paulo (sous la dir. de). « *L'urgence de l'intégrité académique* ». Caen : EMS Éditions, 2021 (Coll. Questions de société). 528 p. Descriptif sur : <https://www.editions-ems.fr/livres-2/collections/questions-de-societe/ouvrage/617-l-urgence-de-l-int%C3%A9grit%C3%A9-acad%C3%A9mique.html>
- Descamps Olivier, Lairedj Kamel (sous la dir. de). « *L'intégrité scientifique à l'aune du droit* ». Paris : Editions Panthéon-Assas, 2021 (Coll. Colloques). 174 p. Actes du Colloque de l'Institut d'Histoire du Droit, 12 et 13 mars 2019. Descriptif sur : <https://www.u-paris2.fr/fr/recherche/editions-pantheon-assas/ouvrages/lintegrite-scientifique-laune-du-droit>
- Stanton-Jean Michèle, Hervé Christian (sous la dir. de). « *Éthique, intégrité scientifique et fausses nouvelles* ». Paris : Dalloz, novembre 2021 (Thèmes & commentaires, Éthique biomédicale et normes juridiques). 250 p. Descriptif sur : <https://www.lgdj.fr/ethique-integrite-scientifique-et-fausses-nouvelles-9782247197477.html>
- Le numéro 3 de l'excellente revue POLETHIS, de l'Université de Saclay, est paru, avec deux numéros en un :
 - Un numéro « simple », de 46 pages, consacré comme les précédents à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique, avec un dossier sur « L'éthique des sciences en réflexion » consacré au numérique et à la santé, et de nombreuses contributions sur l'intégrité scientifique. Numéro disponible sur : <https://www.redactionmedicale.fr/wp-content/uploads/2021/10/Polethis-3-simple.pdf>
 - Un supplément, de 40 pages, portant sur la pandémie, les éclairages et les leçons à tirer pour la science. Supplément disponible sur : <https://www.redactionmedicale.fr/wp-content/uploads/2021/10/Polethis-3-supplement-simple.pdf>

4. L'intégrité scientifique dans les médias et sur le web

- Bernard Rentier, Marc Vanholsbeeck. « Science ouverte et Covid-19 : Une opportunité pour démocratiser le savoir ? ». *The Conversation*, 22 août 2021. Disponible sur : <https://theconversation.com/science-ouverte-et-covid-19-une-opportunite-pour-democratiser-le-savoir-164134>

- Sorbonne Université. « Les revues scientifiques « prédatrices » constituent une menace croissante ». *Caducée.Net*, 6 septembre 2021. Disponible sur : https://www.caducee.net/actualite-medicale/15524/les-revues-scientifiques-predatrices-constituent-une-menace-croissante.html?utm_source=pocket_mylist
- Sylvestre Huet, « Le comité d'éthique du CNRS accuse Didier Raoult », *Sciences2, Blog de Sylvestre Huet*, 24 septembre 2021. Disponible sur : <https://www.lemonde.fr/blog/huet/2021/09/24/le-comite-dethique-du-cnrs-accuse-didier-raoult/>
- Marion Jort, « Raoult, Douste-Blazy, Perronne... Le comité d'éthique du CNRS fustige leurs écarts à l'intégrité scientifique », *Egora.fr*, 28 septembre 2021. Disponible sur : https://www.egora.fr/actus-pro/deontologie/68925-raoult-douste-blazy-perronne-le-comite-d-ethique-du-cnrs-fustige-leurs?utm_source=pocket_mylist
- « Malversations. Trois fois plus de fraudes scientifiques que prévu en Suède ». *Courrier International*, 29 septembre 2021. Disponible sur : <https://www.courrierinternational.com/article/malversations-trois-fois-plus-de-fraudes-scientifiques-que-prevu-en-suede>
- Emmanuel Hirsch. « Essais cliniques : entre intérêt individuel et enjeux de santé publique, un équilibre délicat ». *The Conversation*, 28 octobre 2021. Disponible sur : <https://theconversation.com/essais-cliniques-entre-interet-individuel-et-enjeux-de-sante-publique-un-equilibre-delicat-170821>
- Hervé Maisonneuve. « Les 10 règles simples pour éviter les revues prédatrices : demandez à un documentaliste ». *Revue et Intégrité*, 29 octobre 2021. Disponible sur : <https://www.redactionmedicale.fr/2021/10/les-10-regles-simples-pour-eviter-les-revues-predatrices>
- Anne-Laure Barral (Cellule investigation de Radio France). « Études scientifiques : nouveau terrain de jeu des fraudeurs ». *Site de France-Inter*, 5 novembre 2021. Disponible sur : <https://www.franceinter.fr/info/etudes-scientifiques-nouveau-terrain-de-jeu-des-fraudeurs>

5. Ressources sur les formations doctorales

- Lighezzolo-Alnot Joëlle, Pierronnet Romain, Strube Caroline, Tessier Catherine, Theret Nathalie. « Formations à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique en France – Enquête et analyse ». [Rapport de recherche] Groupe de travail OFIS-RESINT « Formations à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique », 2021. 34 p. Disponible sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03386464>

6. Événements récents et à venir

- CPU (Conférence des Présidents d'Université). « Universités : la science exposée. Science, politique, citoyenneté ». Colloque du 21 et 22 octobre 2021. Programme disponible sur : http://www.cpu.fr/actualite/universites-la-science-exposee-science-politique-citoyennete-le-colloque-du-21-et-22-octobre/?utm_source=pocket_mylist

10 novembre 2021.

Alexandre Serres, Référent Intégrité Scientifique de l'Université Rennes 2